



© CE/Roger JOB

Sommaire:

PESC:

Quelle politique étrangère pour l'Union ?1-3

Entretien:

Michel Vanden Abeele:
"Notre intérêt, c'est l'ouverture"4

Année européenne contre le racisme:

Le racisme augmente sur le lieu de travail5

Anne Teresa De Keersmaeker:

"L'Europe, oui, mais responsable!"6-7

Europe-Asie:

Quand la terre se rapproche de la lune8-9

Yves-Thibault de Silguy:

"L'euro: facteur de stabilité"10

Europe sans frontières:11-13

Parlez-nous d'Europe:14-15

La parole au

Parlement européen:

Bruxelles: sous le béton, les arbres16-17

Droit:

Virements transfrontaliers plus rapides et moins onéreux18

Au jour le jour:19

Publications:19

La vie au Bureau:20

Quelle politique étrangère pour l'Union ?

Depuis la naissance de la coopération politique européenne, dans les années 70, l'Europe n'est plus seulement une puissance économique. Aujourd'hui, la diplomatie des Etats membres réussit de plus en plus souvent à parler d'une seule voix. Mais pour dépasser les intérêts nationaux il reste beaucoup de chemin à parcourir!

Le projet de nouveau traité déposé par la présidence irlandaise le 5 décembre 1996 a une nouvelle fois fixé parmi les quatre grands chantiers de la conférence intergouvernementale la mise sur pied d'une "politique étrangère efficace et cohérente". Notre politique étrangère et de sécurité commune (PESC) connaît en effet un étonnant paradoxe. D'une part, tout plaide pour que les Quinze (demain les Vingt ou les Vingt-cinq) parlent d'une seule voix sur la scène internationale: les opinions; l'environnement international; les attentes de nos principaux partenaires. Mais,

d'autre part, la mise sur pied de la politique étrangère commune semble progresser à pas très mesurés, tant sur le plan des objectifs que des moyens ou des institutions. On se fourvoierait à n'y voir que le produit de l'opposition entre partisans d'une intégration censée résoudre tous nos maux, et Etats jaloux d'une souveraineté externe dépassée. Le débat de la PESC n'est assurément pas une nouvelle querelle des anciens et des modernes. Il est bien davantage l'illustration des problèmes structurels que pose l'articulation entre des politiques nationales qui conservent une réel- ►►



Mostar sous l'administration européenne: un policier bosniaque musulman avec un membre de l'Union de l'Europe occidentale.

En couverture : aide alimentaire de l'Union européenne en Géorgie.

LE BUDGET EUROPÉEN, CET INCONNU

Les citoyens-contribuables européens ne savent pas comment l'Union européenne dépense leur argent. D'après le sondage Eurobaromètre n° 45 les personnes interrogées ont une image très déformée du budget européen.

A la question "A quel aspect des activités de l'Union va la plus grosse partie du budget européen?", 22% des sondés n'ont pas pu donner de réponse. 33% d'entre eux ont répondu "au paiement du personnel, des immeubles et des réunions", alors que les dépenses administratives ne représentent qu'une part très modeste du budget: 4% en 1988 et 5% en 1996. Seulement 17% des sondés, en revanche, ont placé la politique agricole à la première place qui est en réalité la sienne. ○○○

le pertinence, et la nécessité d'une convergence accrue entre celles-ci pour faire face aux nouveaux enjeux internationaux. A long terme, les Européens auront à assumer le poids de leur diversité politique - qui n'ira qu'en s'accroissant avec l'ouverture vers l'Est et le Sud. En d'autres termes, l'enjeu des prochaines décennies n'est pas la construction d'une souveraineté externe unique pour l'Union, sur le modèle d'un super-Etat, mais l'accroissement de la mise en commun des politiques étrangères nationales et d'une ébauche d'action coordonnée sur la scène mondiale, c'est-à-dire d'une *souveraineté partagée*.

Une convergence croissante

Reconnaître qu'il n'y a pas une politique étrangère européenne, mais plusieurs politiques étrangères, menées par des acteurs différents et inspirées par des conceptions du monde et des intérêts différents, implique dès lors de se tourner en premier lieu vers la question de la convergence et de la cohérence entre ces politiques et ces représentations.

En réalité, beaucoup de chemin a déjà été parcouru depuis l'instauration de la Coopération politique européenne en 1970. Les diplomates de nos Etats membres ont rôdé depuis lors les mécanismes toujours plus étroits d'une coordination permanente. La structure même de l'organisation des ministères nationaux des Affaires étrangères s'est adaptée à cette concertation européenne. La Commission européenne s'est vu petit à petit reconnaître un

rôle à part égale avec celui des Etats. Ainsi s'est tissé le réseau discret et complexe caractéristique de ce que l'on peut appeler une politique étrangère convergente.

Le bilan de vingt-cinq ans de politique étrangère européenne n'est pas mince. On semble avoir déjà oublié l'apport européen dans le processus de paix en Amérique centrale durant les années 80, dans le soutien à la cause palestinienne ou dans la pression pour le respect des droits de l'homme dans de nombreuses régions du monde. Depuis la chute du Mur de Berlin et la signature du traité de Maastricht, l'Union a surtout orienté sa politique étrangère autour d'objectifs communs qui eux aussi traduisent une convergence croissante des intérêts et des représentations. On peut les résumer en trois grandes orientations :

- * la stabilisation politique et intégration économique de l'Europe centrale et orientale et des pays méditerranéens dans la périphérie de l'Union (Pacte de stabilité, Conférence de Barcelone, soutien au processus de paix au Moyen-Orient);
- * le dialogue accru avec les autres grands acteurs de la scène mondiale (Plan d'action conjoint transatlantique de Madrid, Sommet euro-asiatique de Bangkok);
- * l'endigement des menaces militaires directes ou indirectes contre les pays européens (non-prolifération nucléaire, contrôle des exportations d'armes et des technologies sensibles, limitation de l'extension des conflits armés dans les zones proches).

Et demain?

Mais il est vrai que cette convergence des principaux intérêts de l'Union n'a pas pour autant entraîné une cohérence accrue en son sein. La dispersion des acteurs de la politique étrangère, la structure institutionnelle en piliers décidée à Maastricht, la complexité de la relation avec l'Union de l'Europe occidentale (UEO) et l'OTAN qui favorise la subordination au partenaire nord-américain, ne facilitent pas la cohérence des objectifs, des procédures et des moyens de l'Union. Sur le plan des moyens, la Conférence intergouvernementale (CIG) s'est attelée essentiellement à trois problématiques : le renforcement de la coordination et de la visibilité extérieure de l'Union au travers d'une personnalité (sans doute le Secrétaire général du Conseil) et de la généralisation de la formule des "représentants spéciaux" (1); la création d'une unité de suivi général de la PESC associant tous les acteurs de celle-ci (2); l'approfondissement de la possibilité de recours aux moyens militaires détenus par l'UEO ou l'OTAN. Sur le plan des procédures, c'est évidemment la problématique d'un recours au vote à la majorité qualifiée ou de formes d'absentéisme constructive qui reste au centre de la discussion : si d'aucuns hésitaient à s'engager

(1) A l'image de ce qui a été fait pour la Yougoslavie (MM. Carrington, Owen et Bildt), les Grands Lacs (M. Ayello) ou le Moyen-Orient (M. Moratinos).

(2) Baptisée à ce stade "structure de planification de la politique et d'alerte précoce".

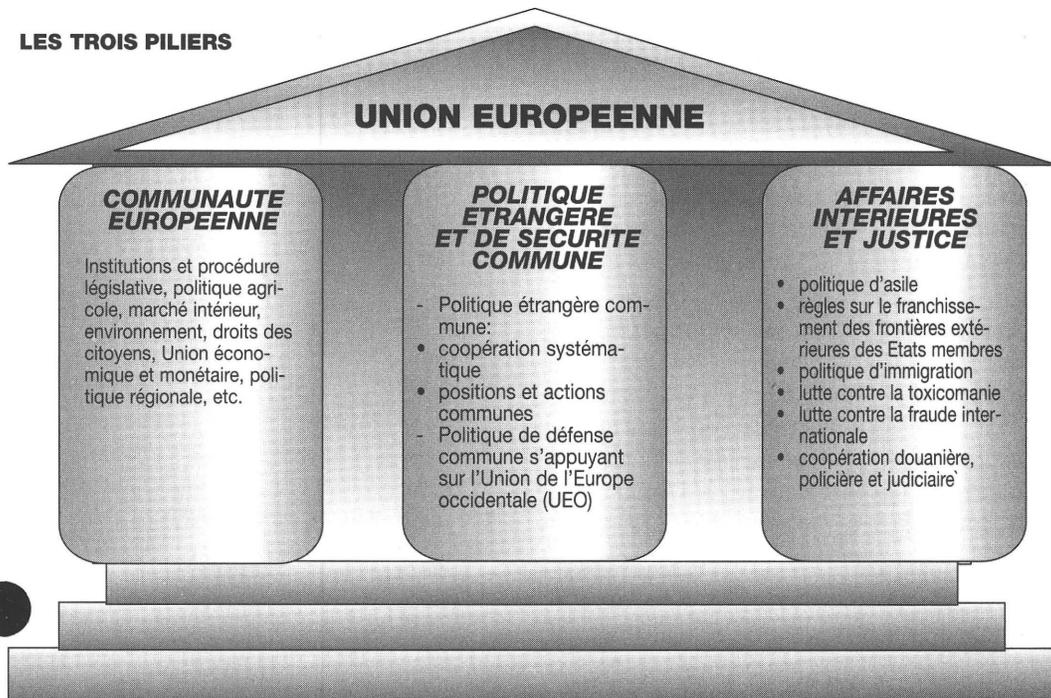
dans une politique voulue par une large majorité de leurs partenaires, ils ne seraient pas obligés d'y participer, mais ne pourraient empêcher la majorité d'agir.

Arrivera-t-on pour autant par ces dispositions à garantir la cohérence des objectifs de notre politique étrangère ? L'Union a pu à juste titre être critiquée pour ne pas pratiquer dans certaines de ses politiques (agricole, monétaire ou commerciale par exemple) les objectifs qu'elle défend à d'autres niveaux (développement ou environnement). Les propositions déposées à Dublin semblent sur ce plan rester largement en-deçà des attentes. De même que l'on comprend difficilement la non-inclusion de la prévention des conflits dans les objectifs généraux de la PESC, alors qu'il s'agit d'une préoccupation majeure de nos opinions. Sans doute la difficile conciliation entre nos valeurs, en particulier une certaine conception de l'universel, et nos intérêts, par définition égoïstes, explique-t-elle ces balbutiements d'une politique étrangère embryonnaire. C'est là une raison supplémentaire pour que la CIG renforce également dans cette politique les instruments destinés à garantir le débat démocratique et les droits des citoyens européens, c'est-à-dire notamment le Parlement et la Cour de Justice. □

Eric Remacle

Eric Remacle enseigne la Politique étrangère et de sécurité européenne à l'Université Libre de Bruxelles (ULB). Il est également le Directeur de l'Institut d'Etudes européennes de l'ULB.

LES TROIS PILIERS



Au pilier I correspondent les procédures dites communautaires faisant intervenir la Commission européenne (qui propose), le Conseil de l'Union (qui décide) et le Parlement européen (qui participe à la décision avec le Conseil). Quant aux piliers I et III, ils relèvent pour l'essentiel, de procédures gouvernementales, le Conseil statuant - généralement - à l'unanimité, et le Parlement et la Commission ayant très peu de compétences.

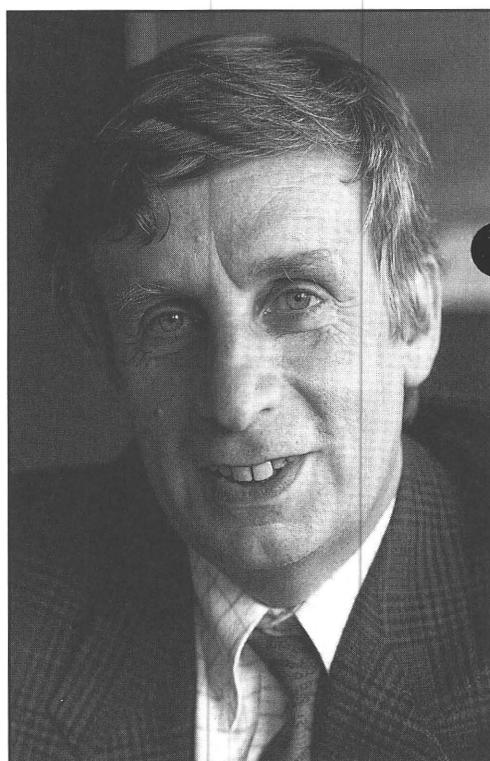
ooo

C'est surtout dans les pays nordiques que l'on surestime les dépenses administratives. A l'inverse, c'est dans le sud de l'Europe et au Luxembourg que les sondés ont l'image la moins fautive dans ce domaine. Dans l'ensemble de l'Union, les personnes hostiles à l'intégration européenne ont plus tendance à surestimer les dépenses administratives que les autres. Quant à la politique agricole, on sous-évalue son importance dans le budget européen dans tous les pays de l'Union sans exception. Même dans le pays le mieux informé dans ce domaine, le Danemark (28% seulement au courant). Les pays les moins bien informés à cet égard sont la Belgique (10%), l'Espagne et la Grèce.

La comparaison entre le vrai budget européen 1996 et le "budget-robot" établi par Eurobaromètre, à partir de la moyenne des réponses au sondage, apparaît saisissante. Les sondés croient que les dépenses administratives ont la première place, avec 42% du budget - contre 5% en réalité; ils placent en deuxième position, ex-aequo avec 21%, l'agriculture d'une part et les aides sociales et régionales d'autre part, alors qu'en réalité les dépenses agricoles représentent 51% du budget et les aides régionales et sociales 37%. Enfin les citoyens interrogés estiment à 15% du budget les aides aux pays extérieurs à l'Union, alors qu'elles se limitent à 7%. □

“Notre intérêt, c'est l'ouverture”

Trop de malentendus entourent l'idée européenne, et Michel Vanden Abeele (photo), qui fut pendant cinq ans le chef de cabinet du commissaire Karel Van Miert, veut les dissiper. Il le dit à “Eurinfo”.



© CE

PRÈS DE 250.000 DEMANDES À “CITOYENS D'EUROPE”

Mi-janvier, un mois et demi après le lancement par la Commission européenne de l'opération “Citoyens d'Europe”, près de 250.000 personnes avaient appelé l'un des numéros verts spéciaux ou visité le site Internet multilingue créé pour l'occasion. En annonçant ce résultat, le commissaire européen responsable du marché intérieur, Mario Monti, a précisé que les principaux thèmes des questions posées étaient le droit à la sécurité sociale dans un autre pays de l'Union, les cotisations pour les retraites et le droit à une carte de résident. Viennent ensuite les affaires de nationalité, la double imposition, l'importation et l'immatriculation des voitures et enfin les possibilités d'étudier dans un autre pays membre. Rappelons que le numéro vert à appeler pour obtenir des informations est le 0800-93039. L'adresse Internet est <http://citizens.eu.int>.

Non, l'Europe n'est pas “ce pouvoir de la superstructure” qui écrase les citoyens et passe leurs cultures à la moulinette. Le Belge Michel Vanden Abeele, 54 ans, qui fut pendant cinq années le chef de cabinet du commissaire Karel Van Miert, repousse ces préjugés trop souvent associés à la construction européenne. “L'Europe, c'est d'abord l'affaire des citoyens. D'ailleurs, il n'y a jamais eu autant de lobbies! Et qui parviennent à leurs fins: regardez la directive européenne qui protège désormais les appellations d'origine.” Ces préjugés, selon lui, tiennent à la nature de notre société: recherchant à la fois l'individualisme et le “guide”... voire le bouc émissaire.

“La Commission européenne, rappelle-t-il, n'est pas une administration de gestion, mais de conception et de contrôle. Elle est à la fois gardienne des traités et promotrice du changement. Et les commissaires connaissent bien leurs dossiers, même si on leur reproche de ne pas descendre sur le terrain”. Mais ceux-ci ne sont-ils pas inféodés aux gouvernements qui les ont désignés? “Il est certain qu'il y a des sensibilités différentes pour certains dossiers “chauds”. Mais quand je croise un commissaire, je l'associe à ses compétences, jamais à sa nationalité. Ce qui caractérise un commissaire efficace, ce n'est pas un quelconque clivage droite/gauche, mais son talent de persuasion à l'égard de ses collègues, et sa capacité à synthétiser un dossier complexe en y faisant comprendre la logique européenne”.

Reste ce talon d'Achille de l'administration européenne: les langues. “De fait, toutes les communications vers l'extérieur doivent se

faire dans les 11 langues officielles, répond-il. Mais l'Europe dispose d'un système de traduction et d'interprétation très performant, même si le français et l'anglais restent les langues de travail”. C'est l'occasion pour lui de rappeler ce qu'est l'Union européenne: non pas un grand club où l'on paie sa cotisation d'entrée, comme l'ONU, mais une association volontaire d'Etats. Sans précédent ni modèle elle dispose seulement d'une “boîte à outils”: les traités et le droit européen. “Nous n'avons pas de constitution européenne. Ou plutôt, nous sommes en face d'une sorte de création constitutionnelle dynamique et évolutive. L'Europe est un train en marche, qui ne peut s'arrêter. Même s'il faudrait parfois le temps de s'arrêter pour souffler”. Ainsi, les nouvelles adhésions en vue obligeront, selon lui, à simplifier les procédures de prise de décision.

Alors qu'il vient d'être nommé directeur général de la DG XXIII “Politique d'entreprise, commerce, tourisme et économie sociale”, Michel Vanden Abeele se rend compte des efforts à faire pour rendre l'Europe compréhensible, humaine, aimable. “Il faut faire comprendre que l'intérêt des citoyens réside dans l'ouverture. Les agriculteurs l'ont compris, les étudiants aussi, si l'on en juge le succès des programmes d'échange”. Il ne s'agit pas pour autant de susciter un patriotisme européen. “Certes, l'homme du XXIe siècle sera à la recherche d'une symbolique. Le symbole de l'Europe, c'est d'abord la démocratie, et, à l'opposé de ce qu'on a vu en Yougoslavie, cette capacité de tout résoudre par la négociation, quelles que soient nos cultures”. □



Le racisme augmente sur les lieux de travail

Les incidents racistes et xénophobes se multiplient en Europe, mais le racisme recouvre également des actes plus banals d'exclusion quotidienne, de procédés cachés qui sapent les chances des immigrés et de leurs descendants.

La Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail vient de publier un rapport qui fait le point sur les inégalités et les discriminations sur le marché du travail contre les travailleurs immigrés et les minorités ethniques. Le rapport, intitulé "La prévention du racisme sur le lieu de travail", résume les stratégies nationales, syndicales et celles des entreprises contre le racisme dans tous les Etats membres de l'Union, plus la Norvège. Il décrit ce qui se passe à différents stades: au recrutement, pendant la formation, lors de l'avancement ou dans la répartition des tâches. Il montre notamment comment, par exemple, des procédures de recrutement peu claires peuvent aboutir à une discrimination d'origine raciste.

Chaque pays a sa manière de procéder. Ainsi en France, dans les offres d'emploi des agences intérimaires, on tombe souvent sur le sigle BBR (Bleu, Blanc, Rouge); l'employeur recherche un candidat blanc, de préférence d'origine française. Il existe bien sûr des lois et des règles contre toute forme de discrimination, cachée ou flagrante. Mais leur efficacité n'est pas toujours évidente.

Ainsi au Royaume-Uni, pays qui, avec les Pays-Bas, a adopté le plus grand nombre de mesures pour améliorer l'égalité des chances, les responsables du UK Careers Service, l'agence qui a pour mission de trouver un emploi et une formation pour les jeunes, ont remarqué que des employeurs refusaient de faire passer des entretiens à de jeunes Asiatiques tout simplement en entendant leurs noms. Les Pays-Bas ont mis en place des programmes spéciaux d'intégration. Néanmoins, les candidats blancs ont bien plus

de chances d'être recrutés, à qualifications égales, que les candidats appartenant à une minorité ethnique.

En Suède les employeurs estiment souvent que les réfugiés ne sont pas "qualifiés", alors qu'en général ils sont surqualifiés pour les postes qu'on leur offre. En Norvège on invoque plutôt le fait que le candidat "ne connaît pas la langue", quitte à le refuser même quand il fait la preuve de bien maîtriser le norvégien. Quant aux Belges, ni les employeurs ni les syndicats n'estiment qu'il soit urgent de susciter des campagnes de sensibilisation pour prévenir le racisme sur le lieu de travail.

La situation n'est pas rose non plus en Espagne, en Grèce ou en Irlande, qui sont devenus seulement depuis peu des pays d'immigration après avoir longtemps été terres d'émigrants. En Irlande ce sont les "gens du voyage" qui souffrent des préjugés et des discriminations qui débouchent sur l'exclusion sociale et une très grande pauvreté. En Espagne les immigrés ne sont pas mieux lotis, surtout les Marocains et les Polonais, notamment dans le secteur du bâtiment: pas de contrat de travail, pas d'allocations ni de sécurité sociale, salaires dérisoires et licenciements arbitraires. Quant à l'Italie, le racisme et la xénophobie y explosent en l'absence d'une législation et de contrôles efficaces en matière d'immigration. Ainsi partout en Europe, la bêtise du racisme prend de l'ampleur, ce qui risque d'aboutir à des tensions sociales très graves. □

Pour plus de renseignements: Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, rue de la Loi 155, 1040 Bruxelles - tél.: 02/233.06.11, fax: 02/233.07.04.



© Thema

DEMANDES D'ASILE EN DIMINUTION

Entre janvier et juin 1996, le nombre de demandes d'asile dans l'Union, la Norvège et la Suisse, s'est élevé à 107.144 contre 121.651 au semestre correspondant de 1995, soit une baisse de 12%. Les diminutions les plus visibles concernent l'Italie (- 63%), la Suède (- 43%), la France (- 32%) et le Royaume-Uni (- 25%). Situation relativement stable en Allemagne. La tendance générale à la diminution, entamée en 1993, se confirme, y compris au Royaume-Uni, où en 1995 on avait enregistré une augmentation considérable, qui s'est arrêtée au deuxième trimestre 1996.

Parmi les pays d'origine des demandeurs d'asile, la Turquie, en troisième place sur la période 1985-1995 avec 350.000 demandeurs d'asile (dont la plus grande partie vers l'Allemagne), se trouve depuis 1994 à la deuxième place, derrière l'ex-Yougoslavie, mais devant la Roumanie. Après l'Allemagne, les principaux pays d'accueil sont le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la France. □

Entretien avec Anne Teresa De Keersmaeker :

“L'Europe, oui, mais responsable!”

La chorégraphe en résidence de la Monnaie connaît l'Europe. Pour l'avoir plus que toute autre parcourue, critiquée et aimée. Elle nous explique aujourd'hui pourquoi son amour est conditionnel.



© Rosas / photo: Herman Sorgeloos

Dans l'histoire de la chorégraphie belge et européenne, la date du 1er janvier 1992 est à marquer d'une pierre blanche. Événement belge, parce que ce jour-là, une jeune Flamande de 31 ans entrait officiellement au Théâtre Royal de la Monnaie, comme chorégraphe en résidence de la prestigieuse institution. Événement européen, parce que consacrant pour la première fois au grand jour la tendance avant-gardiste d'un art longtemps considéré comme mineur, ou de simple divertissement.

Nommée par le nouveau patron de la Monnaie, Bernard Foccroulle, Anne Teresa De Keersmaeker voyait ainsi récompensées les dix années de révolution chorégraphique de sa compagnie Rosas.

Cette oeuvre, la jeune femme sait aujourd'hui qu'elle n'aurait pu l'accomplir toute seule. Dès 1959 à la Monnaie, Maurice Béjart et son Ballet du Vingtième siècle ouvraient les portes

de la reconnaissance chorégraphique. De Keersmaeker, qui fit ses premiers pas dans la compagnie Mudra de Béjart, lui doit, en partie du moins, d'être là où elle est. En partie, car pour le reste tout semble opposer les deux créateurs. Exit le néo-classicisme exotique de Béjart, c'est aujourd'hui une danse purement contemporaine, provocatrice et européenne dans ses références musicales (Schoenberg, Wagner, Berg, Ligeti, ...), qui foule la scène de l'opéra royal. En introduisant une gestuelle d'abord minimaliste, ensuite théâtrale et expressive, De Keersmaeker a fait mieux que rafraîchir le paysage culturel belge : elle a tout simplement conquis le monde entier, en collectionnant les distinctions les plus prestigieuses (au Japon, en France, ou, aux Etats-Unis, le Bessie Award, la plus haute distinction dans le milieu) et en faisant école, elle a à peine trente-six ans, aux quatre coins du monde.

Présentée là où elle se produit comme une grande chorégraphe européenne, l'intéressée confirme l'assimilation communautaire : *"Nous jouons en Belgique, mais plus encore dans le reste de l'Europe, d'où viennent la plupart de mes danseurs. L'Europe est donc une réalité quotidienne, pas un concept."*

Si la tornade malinoise conserve, malgré les révérences de nouveaux courtisans, la timidité farouche de son adolescence, elle sait aussi se faire violence. Et prendre la parole, quand il s'agit de défendre son art : *"Malgré une plus grande reconnaissance qu'avant, la danse est encore trop mal considérée. D'abord parce que c'est un art fugitif, qui ne laisse pas de trace et est commercialement peu exploitable. Et puis, parce que la tradition culturelle conservatrice est toujours là : la danse n'est encore que la petite soeur de la musique et de la peinture, on ne la prend pas tout à fait au sérieux. Alors que, pour moi, les choses les plus cruciales et essentielles sont exprimées par le corps."*

Lutter contre les démons coloniaux

Flandaise attachée à la notion de terroir - sans doute héritée d'un père agriculteur -, De Keersmaeker travaille, depuis l'invitation du Wallon Focroulle, dans l'une des dernières institutions culturelles nationales. Un opéra dont les 300 ans d'histoire clament depuis le début l'appartenance aux différents pôles (francophone, germanique ou méditerranéen) de la culture européenne. Pour la chorégraphe, une évidence : *"Dans un pays comme la Belgique qui connaît des difficultés communautaires, la Monnaie fait figure d'unité. Cela correspond bien à mon travail : je suis entourée par des danseurs allemands, anglais, suisses, hollandais, même japonais... Et c'est le langage non verbal de la danse qui nous réunit. Parce que ce langage-là est universel et direct."*

Pratiquant son art comme un jeu sans frontières, la Malinoise n'oublie pas pour autant ses racines... qui ne se révèlent parfois que dans l'absence et la séparation. *"C'est quand j'ai vécu un an à New York, où j'ai appris à articuler mon langage chorégraphique, que j'ai commencé à prendre conscience de mon identité européenne. Qui est un bouillon de culture. Comme je suis née dans un endroit à cheval entre la campagne et la ville, dans un pays qui est entre les choses, entre les cultures, je suis sensible à cet aspect de rencontre."*

Si l'attachement affectif et culturel est inconditionnel, l'adhésion d'Anne Teresa De Keersmaeker au modèle politique, économique et social de l'Europe reste, pour l'heure, plus prudente : *"Je ne suis militante de l'Europe que dans la mesure où elle prend ses responsabilités vis-à-vis du reste du monde. Il ne faut pas oublier qu'une grande partie du continent a été construite avec les richesses des autres pays de monde. Lorsque nous avons été danser en Colombie ou au Mexique, l'an dernier, on a pu réaliser sur place que le passé européen n'avait pas toujours été rose. Eh bien, que cela serve de leçon ! Et que l'on continue à lutter contre ces démons coloniaux du passé. Parce que, même s'ils s'expriment aujourd'hui différemment, ils sont encore vivaces, à gauche et à droite. On les appelle racisme, xénophobie, exploitation du plus faible, incapacité à vivre ensemble dans le respect."*

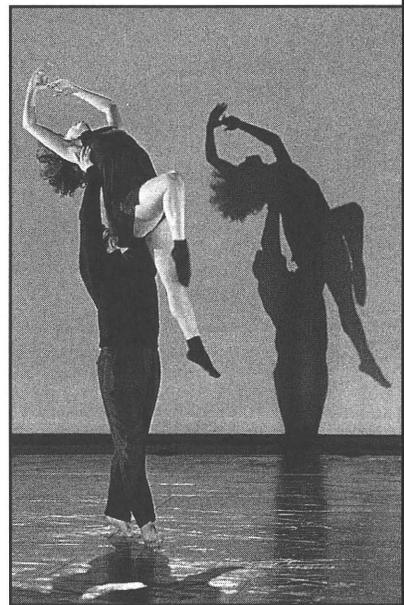
Du droit à la différence au combat écologique, il n'y a, pour De Keersmaeker, qu'un pas. En clair, si tous les arbres ont leurs propres racines, leurs branches doivent partager le même ciel. Métaphore européenne ? *"A ce titre, oui. La nature est ce qu'il y a de plus vital, il faut tout faire pour la sauvegarder. Et sur ce terrain, l'Europe doit être une réalité commune à tous, pas un gâteau qui se divise en pays comme en portions."*

On le voit : avec des "si" conditionnels, ceux d'une communauté responsable et tolérante, De Keersmaeker serait presque prête à se ranger du côté des militants européens : *"S'il s'agit d'une Europe de la conscience veillée, de l'humanisme, de la solidarité économique et écologique entre les peuples, ou encore de l'impressionnant patrimoine culturel, alors là, oui, j'adhère."* □

Nicolas Crousse

ANNA TERESA DE KEERSMAEKER

- 1960 : naissance à Wemmel.
- 1978 : entrée à la compagnie Mudra, de Maurice Béjart.
- 1981-2 : étudie à New York, la "Mecque" de la danse.
- 1982 : grands débuts belges et européens, avec "Fase".
- 1983 : fonde la compagnie Rosas.
- 1992 : nommée chorégraphe en résidence de la Monnaie.



© Rosas / photo: Herman Sorgeloos

Quand la terre se rapproche de la lune

“Entre l’Asie et l’Europe, il y a environ 10.000 km, mais entre l’Europe et l’Asie, on a souvent l’impression que la distance pertinente est celle séparant la terre de la lune”, explique Seki Tomoda, professeur à l’Institut des Etudes Asiatiques de Tokyo. Aujourd’hui, les temps changent!

DROITS D’AUTEUR: LE JAPON SE RAVISE

Des royalties pour des millions de dollars devraient affluer dans les poches des artistes et des maisons d’éditions musicales européennes après l’approbation par le Parlement japonais de la nouvelle loi sur les droits d’auteur.

Intervenue après un an de négociations acharnées avec la Commission européenne qui avait déposé une plainte auprès de l’Organisation Mondiale du Commerce en mai 1996, cette loi apparaît enfin conforme aux règles du commerce international: celles-ci exigent que les interprètes et les producteurs soient protégés pendant au moins 50 ans pour les enregistrements sortis après le 1er janvier 1946.

Or l’ancienne loi japonaise prévoyait elle aussi une période de 50 ans, mais à partir de 1971, ce qui laissait sans protection tous les grands succès des années cinquante à septante: il suffit de penser, pour l’Europe, aux Beatles, aux Rolling Stones, à Jacques Brel, à Herbert von Karajan, Karl Böhm, ...

Le Japon est le deuxième marché mondial pour l’industrie internationale des enregistrements musicaux. Selon les estimations de la Commission européenne, les pertes des producteurs européens ont été de l’ordre de plus de 120 mil-

Au moment où les derniers lampions de l’Europe coloniale sont en passe de s’éteindre en Asie, 1997 pour Hong-Kong et 1999 pour Macao, voilà que l’Europe décide de rattraper le temps perdu et fait son retour sur la scène asiatique.

Cette montée en puissance répond simplement à la mise en oeuvre de la nouvelle approche telle que définie en septembre 1994 par la Commission dans sa communication au Conseil “Vers une nouvelle stratégie asiatique”. Une approche qui se décline sur deux axes: d’abord, approfondissement des relations économiques entre l’Union et l’Asie et, ensuite, élargissement du champ d’opérations à la coopération politique, l’aide au développement et l’aide humanitaire.

Si 1994 a été l’année de démarrage, 1996 aura été surtout l’année de grandes premières sur plusieurs plans: ouverture du dialogue politique et économique Europe-Asie (ASEM), participation de l’UE au vaste programme de refonte du système de soins de santé en Inde et, dans un registre plus mineur, assistance apportée par ECHO, l’Office humanitaire européen, au régime nord-coréen, pays avec lequel l’Union n’entretient aucune relation diplomatique.

En mars 1996, Bangkok a accueilli la toute première réunion de l’ASEM, la conférence réunissant les pays d’Asie et d’Europe, à laquelle participent les chefs d’état et de gouvernement européens. Sir Leon Brittan, commissaire chargé des relations extérieures, souligne combien cette réunion fut un succès, “plus important que ce à quoi les participants s’attendaient”. La prochaine rencontre se déroulera à Londres en 1998.

Entre les pays d’Asie et l’Europe, on ne parle pas encore de lune de miel, mais les partenaires se découvrent des charmes nouveaux. Les menaces de la loi américaine Helms-Burton, prévoyant des sanctions à l’encontre de sociétés étrangères investissant dans des pays comme Cuba, ont contribué à faire

des pays développés d’Asie et d’Europe des alliés objectifs.

Pour autant, les différences demeurent. Ainsi, les pays de l’ASEAN (Association des nations du Sud-est asiatique) ont, en décembre 1996, accepté de considérer positivement la candidature de la Birmanie, alors que le sommet européen de Dublin, le même mois, délivrait un avertissement à l’encontre du gouvernement de Rangoon, coupable de violations des droits de l’homme. La question de l’île de Timor, ex-colonie portugaise, annexée par l’Indonésie, en 1975, continue également d’empoisonner les relations entre l’Union et Djakarta.

Un programme ambitieux en Inde

Sur le plan économique, les développements ont été beaucoup plus importants, les échanges institutionnels ne faisant que prolonger le développement des relations commerciales et économiques. “Les échanges Europe-Asie sont supérieurs à ceux entre l’Europe et les Etats-Unis”, explique Leon De Schutter, directeur “Asie”, chez Fabrimetal. En 1995, les produits en provenance de l’Asie comptaient pour 29% des importations entrant dans l’Union européenne, tandis que l’Asie représentait 24% des exportations totales.



Si les échanges sont supérieurs, ils n'en va pas de même pour les investissements. L'Allemagne investit, jusqu'à présent, moins en Asie qu'en Argentine. C'est dans ce cadre que s'est déroulée à Paris, en octobre 1996, une première rencontre entre industriels européens et asiatiques, à laquelle cinq entreprises belges ont participé; la Générale de Banque, Santens, Schreder, Ateliers Louis Carton et Alcatel-Bell.

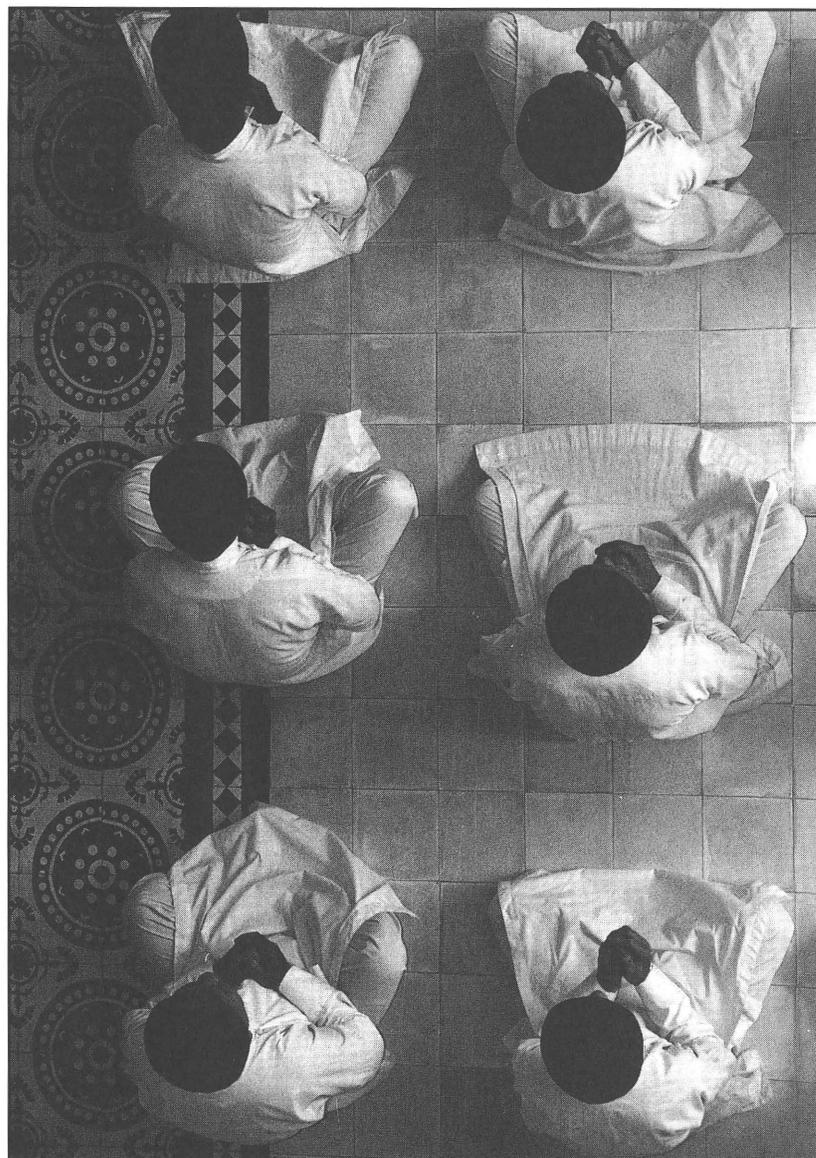
Sur un tout autre plan, 1996 aura été l'occasion d'une grande première. L'an dernier, l'Union et l'Inde ont signé un accord de partenariat sur un programme ambitieux de refonte du système des soins de santé à travers toute l'Inde. Le but est d'améliorer l'accès au soins de santé et la qualité des services, explique le Dr. Ines Perin, responsable "Santé et population" au sein de l'unité technique "Asie" à la D G I/B. L'Union apporte 200 millions d'ECU, étalés sur cinq ans, soit plus de 20% du coût total de la réforme. "Nous n'avons développé un portefeuille de projets santé que très récemment en Asie", explique-t-elle. En 1997-1998, des projets seront également lancés au Vietnam, au Bangladesh, au Cambodge et au Népal.

Mais le plus inattendu des développements avec l'Asie, en 1996, reste bien l'envoi d'aide alimentaire par ECHO, l'Office humanitaire de la Communauté européenne, au régime communiste de Pyongyang, en Corée du nord. Il s'agissait de compenser une récolte insuffisante.

"L'Asie est le dernier continent où ECHO s'est implanté", explique Werner Scholz, responsable à la division Asie. Ce retard n'empêche pas que les budgets alloués à cette partie du monde sont en augmentation constante depuis 1993. En Afghanistan, rien que pour Kaboul, l'aide d'urgence a été et sera doublée en 1996 et 1997 par rapport à 1995.

Diplomatie du chéquier

La Belgique suit ce rattrapage européen, mais à un rythme plus lent. Dans sa note politique sur l'Asie de février 1996, le ministère belge des Affaires étrangères constate entre autres choses, que "ni la Belgique, ni les Communautés, ni les Régions ne bénéficient d'un



© Alain Schellinckx / Fotoklub SAB

profil ou d'une image prononcée dans la plupart des pays asiatiques". Il s'agissait de la seconde note asiatique... depuis 20 ans. Mais le pays, tout comme l'Europe, se repositionne lentement sur l'Asie. Au détriment de l'Afrique? C'est bien ce qui va se produire dans les faits. Limités à l'origine aux relations économiques et à la coopération au développement, les rapports Europe-Asie commencent néanmoins à inclure des aspects politiques, pour autant que l'on puisse appeler ainsi la diplomatie du chéquier.

Ainsi, le Japon et les Etats-Unis ont demandé à l'Union européenne de contribuer financièrement au projet de construction d'un réacteur nucléaire civil pour la Corée du Nord (KEDO), dans le cadre des négociations américano-nord-coréennes sur la pacification de la péninsule coréenne. Cinq millions d'ECU ont déjà été débloqués, en 1996, et la Commission espère trouver un accord sur un montant annuel de 15 millions d'ECU portant sur cinq ans, au titre de contribution européenne à la stabilisation de la péninsule coréenne.

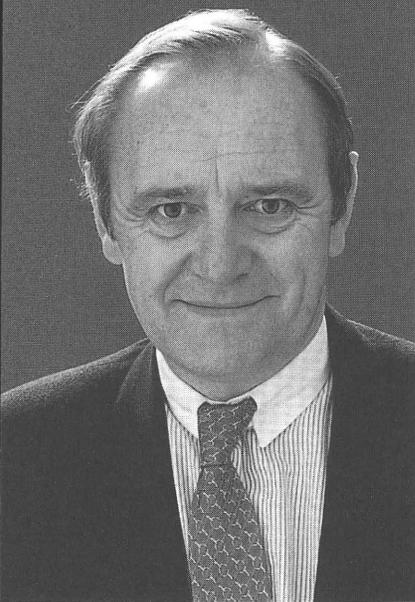
La terre fait donc une partie du chemin et se rapproche de la lune. La révolution des esprits est en cours, précédée par l'augmentation des budgets. L'Europe met le cap sur l'Asie. □

François Vermeulen

○○○

lions de dollars pour chaque année de la période non couverte. Au nom de la Commission européenne, le vice-président Sir Leon Brittan, qui est également responsable des relations avec le Japon, s'est félicité de la décision du Parlement japonais.

Il appartient maintenant aux autorités japonaises de veiller à ce que la nouvelle législation soit rapidement et correctement appliquée dans le pays. Quant à la Commission européenne, elle retirera sa plainte auprès de l'OMC, une fois que ses experts auront examiné dans le détail la nouvelle loi japonaise et qu'elle s'avère satisfaisante, comme tout désormais le laisse présumer. Il va sans dire que la Commission suivra également de près son application. □



par
Yves-Thibault de Silguy

membre de la
Commission européenne

L'euro: facteur de stabilité

Désormais, plus rien n'arrêtera la marche vers l'euro. Les résultats du Conseil européen de Dublin ont confirmé l'irréversibilité du processus. La détermination politique manifestée par les chefs d'Etat et de gouvernement, l'approbation de l'ensemble des travaux préparatoires, selon le calendrier et les modalités du mandat donné par le Conseil européen de Madrid, en sont la preuve. En deux ans, l'architecture de l'Union économique et monétaire a été mise en place. Deux ans de travail exemplaires entre toutes les institutions de l'Union européenne.

Un "règlement de copropriété"

L'euro signifiera une Union plus stable et plus solidaire, grâce à deux éléments essentiels acceptés au Conseil européen de Dublin: le Pacte de stabilité et le nouveau mécanisme de change (voir page suivante).

Le Pacte de stabilité est le contrat de confiance que tous les Etats membres ont conclu entre eux pour le bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire. Il ne s'agit pas d'ajouter aux dispositions du Traité sur l'Union européenne. Mais pour assurer le succès de l'Union économique et monétaire et la crédibilité de l'euro, il faut signer un contrat permanent de stabilité budgétaire. Lui seul peut donner à l'Europe un cadre économique favorable à la croissance et à l'emploi.

Le Pacte de stabilité et de croissance constitue en quelque sorte le règlement de copropriété de l'Union économique et monétaire. Son efficacité repose à la fois sur un volet préventif et un volet dissuasif. Le volet préventif consiste à renforcer la surveillance de la discipline budgétaire: les Etats membres participant à la zone euro auront l'obligation de présenter des programmes de stabilité et les autres Etats membres des programmes de convergence. En ce qui concerne le volet dissuasif, le texte adopté à Dublin, précis et chiffré, prévoit une procédure pragmatique et démocratique d'évaluation globale de la situation budgétaire, en conformité avec le Traité. Selon ce texte, il y a déficit excessif si la valeur de référence de 3% du PIB est d'une part un événement imprévisible échappant au contrôle de l'Etat et ayant un impact majeur sur sa situation financière - par exemple une catastrophe naturelle; d'autre part une récession grave.

Discipline et solidarité

Quant à la sanction des déficits excessifs, le

Conseil européen a donné au Pacte de stabilité et de croissance le maximum d'automaticité compatible avec le Traité. En effet, après une recommandation du Conseil, l'Etat membre concerné doit mettre en oeuvre les mesures nécessaires dans l'année civile suivant celle du déficit excessif. Si l'Etat membre ne se conforme pas aux décisions du Conseil, celui-ci peut imposer des sanctions dans un délai de dix mois à partir de la notification des chiffres indiquant l'existence d'un déficit excessif: par exemple, la constatation du déficit aura lieu en mars et la sanction, faute de corrections appropriées, en décembre. Les sanctions prennent d'abord la forme d'un dépôt sans intérêt auprès de la Communauté, dépôt qui se transforme en amende au bout de deux ans, si le dérapage persiste. Ce mécanisme a un but dissuasif. Il ne s'agit pas de chercher à imposer des charges supplémentaires à des Etats membres en difficulté, mais bien davantage de les inciter à ne pas se trouver dans une telle situation.

Les chefs d'Etat et de gouvernement ont également défini les modalités du nouveau mécanisme de change entre les Etats participant à l'Union monétaire et ceux qui n'y participeront pas encore. Il a pour objet d'assurer la stabilité et la solidarité entre tous les Etats membres de l'Union européenne lors du passage à l'euro. Il repose avant tout sur le renforcement de la convergence. Il prévoit en outre une solidarité monétaire active: l'Institut monétaire européen pourra préparer à l'avance des "accords types" qui seront signés entre la Banque centrale européenne et les banques centrales nationales dès le passage à l'euro. Le Conseil européen d'Amsterdam (en juin 1997 - NDLR) adoptera une résolution qui remplacera celle du Conseil de Bruxelles qui, en 1978, avait créé le Système monétaire européen dans sa version première.

L'euro se trouve aujourd'hui au premier plan de la scène européenne. Il ne la quittera plus. Les travaux préparatoires de nature strictement communautaire s'achèvent. La balle est maintenant dans le camp des Etats membres. Voilà tout l'enjeu de la convergence. Je ne doute pas qu'ils seront nombreux aux rendez-vous de début 1998.





Décisions

Un nouveau mécanisme de taux de change...

A partir des propositions formulées par le Conseil de l'Union et l'Institut monétaire européen, le Conseil européen de Dublin, tenu les 13 et 14 décembre 1996, a approuvé les principes d'un nouveau mécanisme de taux de change. Ce mécanisme se fonderait sur des taux pivots, définis par rapport à l'euro, des monnaies de l'Union ne participant pas dès le début à la monnaie européenne. Il comporterait des marges de fluctuation assez larges de ces monnaies par rapport à l'euro - comme actuellement où, entre toutes les monnaies du Système monétaire européen, il existe une marge de fluctuation de 15%. La future Banque centrale européenne et les banques centrales des pays "non-euro" participant au nouveau mécanisme interviendraient en principe automatiquement pour maintenir les parités des monnaies dans les bandes de fluctuation. Mais cette intervention serait suspendue si elle devait contrarier la stabilité des prix.

... et un pacte de stabilité et de croissance

Selon le pacte de stabilité et de croissance sur lequel les Quinze se sont mis d'accord à Dublin, tous les Etats membres de l'Union seraient soumis à deux procédures: l'une aurait trait à la surveillance de la discipline budgétaire et l'autre aux

déficits excessifs. Mais seuls les Etats participant à l'euro pourraient se voir imposer des sanctions. Selon l'accord, un Etat membre ayant un déficit public dépassant 3% du produit intérieur brut (PIB) serait jugé en situation de déficit excessif sauf en cas de force majeure ou de récession grave. A cet égard, les Quinze se sont engagés à ne pas invoquer d'exception si la récession se situe entre 0 et 0,75% du PIB. Pour une récession comprise entre 0,75 et 2% du PIB, la Commission ferait un rapport pour apprécier le caractère exceptionnel ou non de cette situation; enfin, à partir de 2%, les circonstances exceptionnelles seraient reconnues automatiquement. Quant aux sanctions, elles prendraient d'abord la forme d'un dépôt sans intérêts; elles comprendraient un élément fixe égal à 0,2% du PIB et un élément variable, fonction de l'ampleur du dépassement. Elles pourraient aller au total jusqu'à 0,5% du PIB sur un an. Si le dépassement persistait, le dépôt deviendrait amende au bout de deux ans. Pour formaliser ce pacte, le Conseil européen devrait adopter une résolution en juin à Amsterdam.

Les entreprises en chiffres... européens

Les Quinze et la Commission européenne vont bientôt mettre au point des statistiques communautaires relatives aux coûts de main d'oeuvre supportés par les employeurs. Selon un règlement adopté le 20 décembre 1996 par le Conseil de l'Union, les autorités nationales devront rassembler les données ayant trait au

nombre total de salariés, au temps de travail et au coût total de la main d'oeuvre; cette dernière catégorie devra prendre en compte la formation professionnelle et les taxes et subventions liées au coût du travail. Les chiffres seront traités par référence à des définitions communes et au moyen de méthodes harmonisées. Jusqu'à présent, les grandes différences entre les lois et les pratiques des Quinze rendaient hasardeuses les comparaisons. D'autre part, un autre règlement adopté le 20 décembre 1996 par le Conseil améliorera la comparabilité et la fiabilité des statistiques européennes relatives à la structure, à l'activité, à la compétitivité et aux performances des entreprises. Ce règlement établit un cadre commun pour la collecte, l'élaboration, la transmission et l'évaluation de ces statistiques.

Réseaux transeuropéens de transport

La Commission européenne a accordé une aide de 280 millions d'ECU (1 ECU = 40 FB) à 107 projets relatifs aux réseaux transeuropéens de transport. Cette aide, annoncée le 19 décembre, est à charge du budget européen de 1996. Pour l'année 1997, la Commission prévoit de dépenser 352 millions d'ECU, sans compter 100 millions d'ECU destinés à des projets transfrontaliers en Europe centrale et orientale. L'aide accordée pour 1996 va permettre pour l'essentiel - plus des deux tiers - de financer des études intéressantes toutes les phases techniques des projets d'infrastructures, jouant ainsi un rôle catalyseur; un peu plus du quart



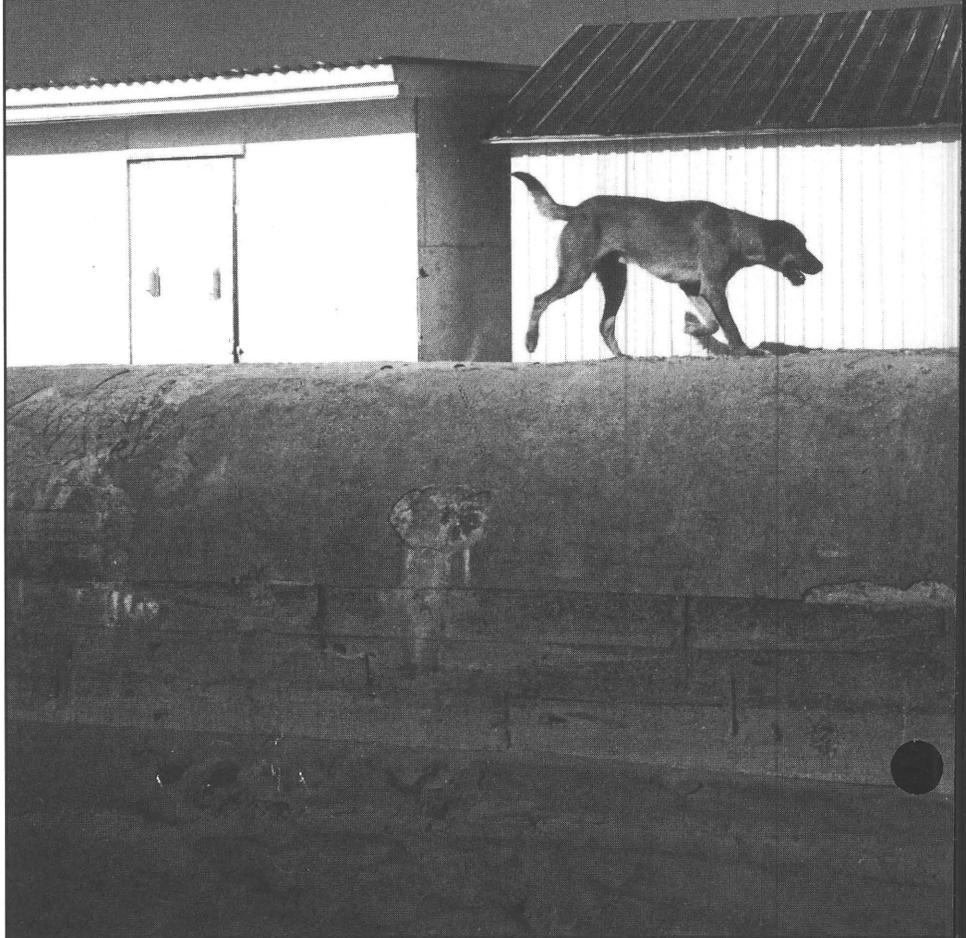
ooo

se compose de subventions aux projets eux-mêmes et le reste représente des bonifications d'intérêts. Les 14 grands projets désignés comme prioritaires au Conseil européen d'Essen en décembre 1994 tiennent la première place. Quant aux modes de transports ainsi soutenus, le rail se taille la part du lion, avec 62% des fonds, les lignes européennes de TGV venant au premier rang. Rappelons que la réalisation effective des réseaux dépend des autorités nationales.

En bref

Programmes de formation, échanges de fonctionnaires et d'informations; recherche et études: voilà les activités prévues pour les **services de douane et de police des Quinze** par le programme OISIN, adopté le 20 décembre 1996 par le Conseil de l'Union pour une période allant jusqu'à l'an 2000. Le programme, axé sur la lutte contre la criminalité internationale, recevra en tout 10 millions d'ECU du budget européen, qui financera jusqu'à 80% de chaque opération.

Désormais, il faudra une licence d'exportation pour permettre aux **aquarelles, gouaches et pastels** d'une valeur supérieure à 30.000 ECU de quitter leur pays d'origine. Le Conseil de l'Union a modifié en ce sens, le 16 décembre 1996, les règles européennes existantes. Il a en même temps ajouté ces oeuvres d'art à la liste des biens culturels qui doivent être restitués lorsqu'ils ont quitté sans licence d'exportation l'Etat membre où ils ont le statut de "trésor national"



Initiatives

Extension de "Schengen" au nord

Le 19 décembre 1996, le Danemark, la Finlande et la Suède ont signé les accords d'adhésion à la Convention de Schengen, qui prévoit entre ses membres - faisant tous partie de l'Union européenne - la suppression des contrôles d'identité aux frontières. Ces trois pays s'ajoutent aux dix membres actuels du groupe: Belgique, Allemagne, Espagne, Grèce, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche et Portugal. L'Islande et la Norvège, qui ne peuvent adhérer formellement au groupe car ils n'appartiennent pas à l'Union européenne, ont signé le même jour un accord de coopération avec les pays de "Schengen";

cet accord leur donne les mêmes droits et devoirs que les pays membres, sauf le droit de vote au sein de l'organe de direction du groupe. L'accord avec l'Islande et la Norvège était nécessaire du fait que ces deux pays forment avec le Danemark, la Finlande et la Suède l'Union nordique des passeports. En pratique cette extension du groupe de Schengen n'introduira pas de changements immédiats: l'intégration effective des cinq pays nordiques à l'espace Schengen n'interviendra qu'en 1999 ou en 2000. Actuellement, seulement six pays - Allemagne, Belgique, Espagne, Luxembourg, Pays-Bas et Portugal - appliquent complètement les accords de Schengen; la France les applique partiellement. L'Autriche a décidé de les appliquer à partir du



© Marx Polling / Fotoclub SAB



+ un programme de promotion...

Pour compléter les nombreuses actions déjà en cours dans le domaine de la société de l'information, la Commission européenne a proposé le 13 décembre 1996 un programme de promotion qui couvrirait la période 1997-2001. Avec un budget de 45 millions d'ECU, ce programme sensibiliserait le public à la société de l'information, contribuerait à cerner les besoins des utilisateurs, notamment les PME et étudierait les effets des nouvelles technologies à l'échelon régional et local. Le programme se pencherait également sur les besoins des catégories les plus défavorisées et stimulerait les échanges d'expériences entre villes et régions. Il permettrait enfin d'établir un inventaire des initiatives européennes et nationales.

+ une consultation sur l'accès aux réseaux

Comment appliquer les règles européennes de concurrence aux accords d'accès aux réseaux de télécommunications dans le marché libéralisé de 1998? Dans un projet de communication adopté le 10 décembre 1996, la Commission européenne explique les principes applicables, la relation entre la législation européenne relative aux télécoms et les règles de concurrence, et enfin l'application de ces dernières aux services multimédias. La Commission demande aux entreprises et organismes intéressés de lui transmettre leurs observations jusqu'à la fin février: Direction générale de la concurrence (DG IV) - Direction C - C158-3/48 - rue de la Loi 200 - 1049 Bruxelles - fax: 02/296.98.19 - Internet: access.notice@dg4.cec.be. □

1er juillet. L'Italie doit se joindre au Système d'information Schengen (SIS) le 27 octobre prochain, peut-être accompagnée de l'Autriche et de la Grèce.

Société de l'information (bis)...

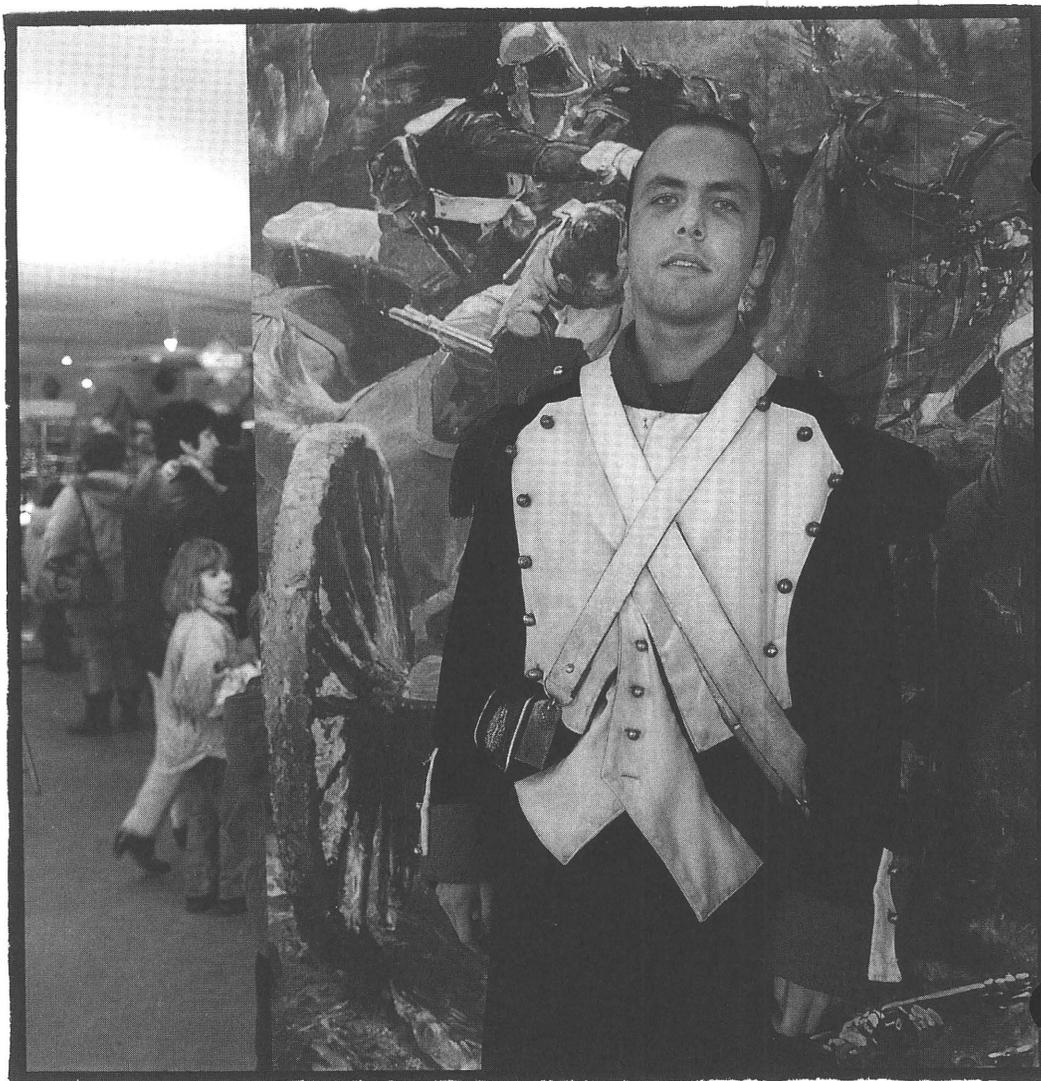
Deux ans après le lancement du premier plan d'action européen pour la société de l'information, le Conseil européen tenu à Dublin les 13 et 14 décembre 1996 a approuvé son successeur, intitulé "L'Europe à la pointe de la société de l'information planétaire". Présenté par la Commission européenne le 27 novembre 1996, ce plan d'action comporte quatre grands domaines. Il s'agit d'abord d'améliorer l'environnement économique et juridique dans lequel se développe la société

de l'information: cela implique d'aider les PME à utiliser les nouvelles technologies, de favoriser les communications personnelles par satellite et d'éliminer les entraves au commerce électronique quant à la propriété industrielle et à la signature électronique notamment. Le deuxième aspect du plan consiste à promouvoir la recherche et la formation dans les technologies de l'information et de la communication. Le troisième volet a un contenu social et régional avec la lutte contre les inégalités au sein de l'Union européenne et la distribution la plus large possible des bienfaits de la société de l'information. Enfin la dimension mondiale du plan doit conduire l'Union européenne à trouver avec ses partenaires des accords sur des règles du jeu planétaires.



Chaque mois,
des citoyens résidant
en Belgique racontent
à Eurinfo l'Europe
telle qu'ils la voient.

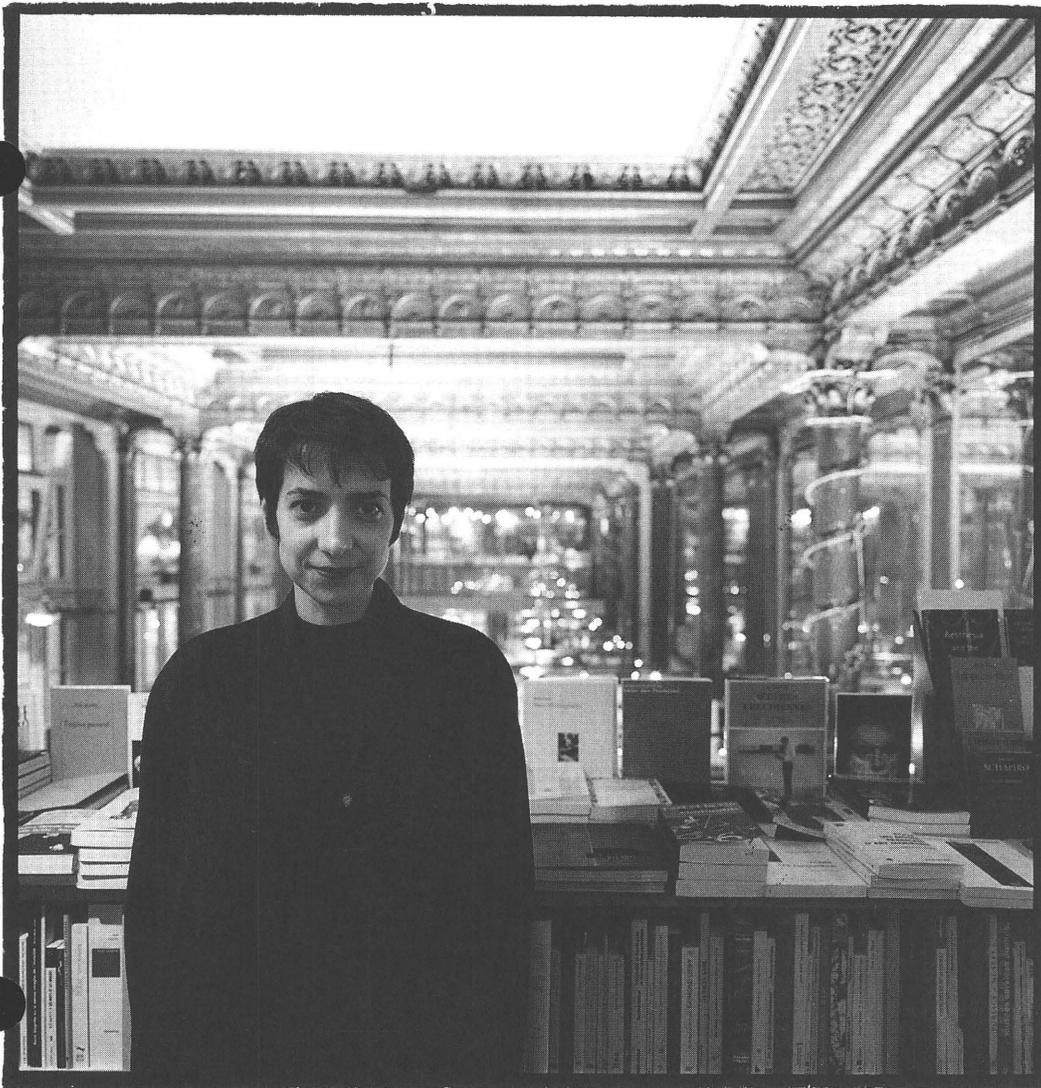
Textes : Xavier Deutsch
Photos : Marina Cox



Un jour de 1815 toute l'Europe s'est jouée sur cette plaine de Waterloo, puis les appareils photographiques ont remplacé les canons. Tanguy n'a pas d'état d'âme: il fait le grognard au pied du vieux champ de bataille où les touristes photographient un lion.

“ Oui, je travaille ici depuis l'an dernier. Enfin, à Dinant d'abord, puis ici à Waterloo. En fait je suis étudiant en graphisme publicitaire, mais je fais ce job pour me faire du blé. Ça marche bien, on voit passer des touristes de partout: Américains, Allemands, Français, Roumains, Italiens, Chinois, Japonais. Ici, pas de distributeur de billets, pas de bureau de change, les gens paient avec leurs devises: yen, dollar, DM, francs français, shillings, liras, pesetas, toutes les monnaies fortes. L'Europe? Honnêtement? Je m'en fous totalement. C'est une histoire qui n'a de sens que pour les gens du haut, aucun intérêt pour les gens du bas. Vraiment, je ne vois pas du tout l'utilité. Allez, oui, s'il y avait l'euro, la monnaie unique, ce serait peut-être plus facile pour faire la caisse en fin de journée. Parce qu'avec toutes les devises qu'on reçoit en paiement, ce n'est pas toujours simple. Tout de même il y a quelque chose qui m'intéresse: au niveau de la Justice, qu'on harmonise la législation de tous les pays pour légaliser la consommation du cannabis. Aux Pays-Bas c'est toléré, mais il faudrait que tous les pays du Marché commun alignent leurs positions, que les lois soient les mêmes dans chaque état. C'est vrai, non?, si les lois ne sont pas les mêmes, il n'y a pas d'Europe.” □

SAVIEZ-VOUS QUE... le Conseil de l'Union vient d'adopter un règlement pour mettre un coup d'arrêt à l'importation d'animaux et de plantes qui n'auraient jamais dû quitter leur pays d'origine. Il entrera en vigueur le 1er juin et aura pour but d'appliquer de façon stricte, et même d'aller au-delà de ses exigences, la Convention internationale de Washington sur le commerce international des espèces menacées de la faune et de la flore. □



“ **En vivant à Bruxelles, je pense à tous les dégâts qu'on peut subir, au niveau urbain, du loyer, du rapport social. L'Europe, c'est assez lourd, et Bruxelles n'était pas prête à subir et à accueillir ça. On était une petite capitale de province, et c'est difficile de se transformer en haut lieu administratif.**

C'est incroyable, la politique européenne de ce siècle. Voilà, je suis apatride, d'origine albanaise mais j'ai toujours vécu en Belgique. Mon père, venu d'Albanie, s'est exilé dix ans en Yougoslavie, et je suis née à Titograd, au Monténégro, sur la route de l'Occident. Mais quand on a commencé à emmerder mon père aussi en Yougoslavie il est parti pour la Belgique. J'avais un an et j'ai vécu là-dessus. Et l'Europe pour moi, la vraie Europe, c'est un continent. L'Europe, c'est très vaste, très flou, très coloré, pas réductible à l'Union des quinze. Il y a l'Europe de l'Est, du Nord, l'Islande, les Balkans, des tas de communautés. Un continent vaste et riche, multicolore, une belle entité abstraite. Et voilà qu'on veut en faire une entité concrète, au sens béton du terme. Très lourd, très contraignant. Ça devient un conglomérat tacite de politiciens qui gèrent des richesses, des gens, des terres, du côté du monde occidental. Non et non, la CEE, ce n'est pas l'Europe. Mais cette puissance s'installe et se rend légitime de plus en plus.

Allez, au moins les frontières s'ouvrent, et cette idée est une belle idée. Heureusement qu'elle y est. Il y a des choses bien, et de l'air qui passe dans l'enveloppe de béton.” □

Depuis cette librairie où chaque jour elle répertorie des collections de livres d'art, quel regard Drita pose-t-elle sur cette Europe à la construction de laquelle personne, jamais, ne lui a demandé son avis?

SAVIEZ-VOUS QUE... les énergies renouvelables couvrent 24,1% des besoins en Autriche mais à peine 1% en Belgique. Or, elles ont beaucoup d'avantages: outre leur caractère "vert", elles sont produites dans l'Union et utilisent le plus souvent des technologies européennes. Aussi, la Commission présentera en 1998 un plan d'action pour stimuler leur utilisation. □

Bruxelles : sous le béton, les arbres

Capitale de l'Europe avec Strasbourg, qui abrite le siège officiel du Parlement européen, Bruxelles ne vit pas toujours de façon sereine le poids croissant des institutions communautaires sur son territoire.

Cette présence massive de l'Europe à Bruxelles n'est en effet pas sans conséquences pour l'urbanisme et les habitants des quartiers Léopold et Schuman. Ainsi, au coeur de la ville, béton et bureaux se multiplient de manière parfois inquiétante, au détriment de logements et petits commerces, dont le nombre n'a cessé de diminuer ces dernières années. On comprend dès lors l'inquiétude des habitants qui se sont réunis au sein de comités de défense de quartier, pour mettre fin à ce que certains considèrent comme une plaie ouverte dans le tissu urbain, et avec l'espoir aussi d'y redonner la vie qui le caractérisait autrefois.

Bien réel, le problème ne date pourtant pas d'hier. Voilà plus de trente ans que le Parlement européen, comme la Commission, attirent l'attention des autorités belges sur l'absence de tout plan de développement coordonné et concerté des institutions communautaires à Bruxelles. Récemment, un débat consacré à l'avenir de l'Europe à Bruxelles, en particulier la politique immobilière de l'Union européenne, a réuni les principaux acteurs concernés par ce dossier. Organisée par le Bureau pour la Belgique du Parlement européen et le Mouvement Européen-Belgique, que préside M. Willy De Clercq, cette table-ronde a permis de constater le fossé existant entre les souhaits de la Commission et du Parlement européen d'une part, et les moyens financiers dont le gouvernement bruxellois dispose pour rencontrer ces préoccupations.

Convivialité

Toutefois, des amorces de solution ont pu être dégagées. M. Enrico Vinci, Secrétaire général du Parlement européen, a rappelé à cette occasion son refus de voir se transformer le quartier abritant l'hémicycle du Parlement en un quartier de béton. *"Nous ne voudrions pas un quartier qui commence à vivre à neuf heures du matin et où toute vie se termine à six heures du soir. Nous voudrions que ce quartier puisse garder sa viabilité et donc, qu'à côté des institutions européennes, puissent être développées toutes les autres activités propres à une société moderne. Nous voudrions aussi qu'à côté du béton, on prévoie des arbres et que puisse se constituer un lieu de rencontre*

conviviale entre citoyens européens. Enfin, que dans ce quartier soit assurée une circulation normale". Les intérêts sont communs, a-t-il fait remarquer. Ce sont ceux du Parlement européen, du gouvernement belge et des habitants. Et M. Vinci de conclure : *"Mettons-nous autour d'une table. Examinons ces problèmes, cherchons des solutions communes*



au-delà de toute polémique, et voyons comment on peut résoudre les problèmes de l'avenir".

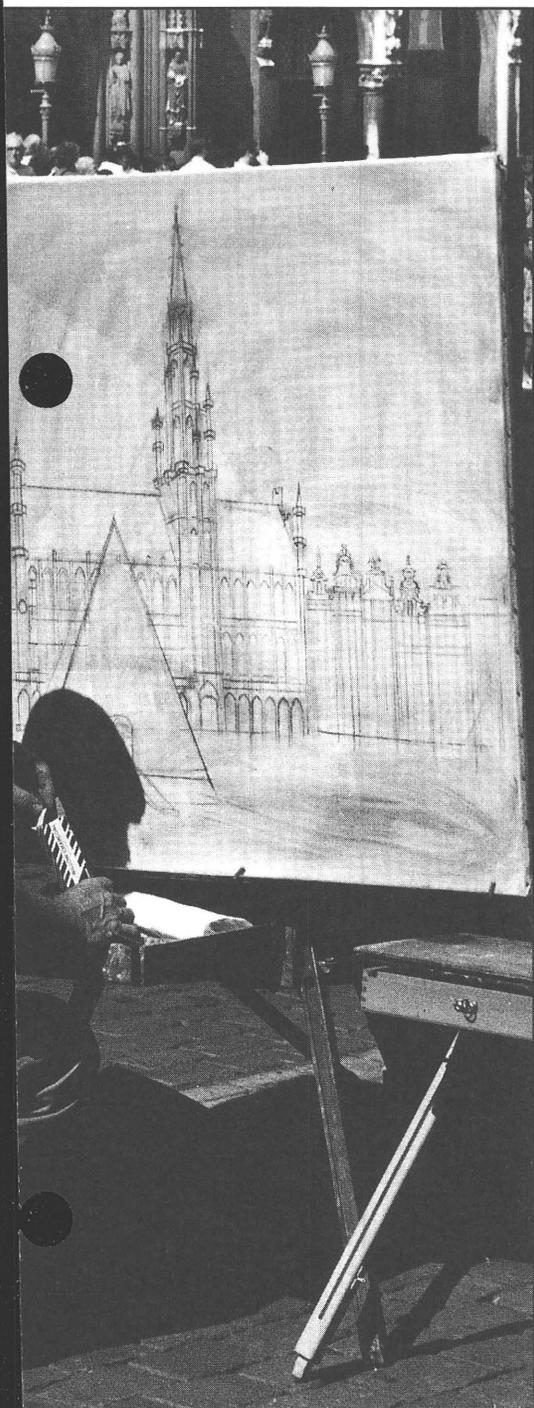
Le commissaire européen Erkki Liikanen, responsable du budget, du personnel et de l'administration, a souligné qu'il était important de renforcer l'image de l'Europe à Bruxelles par une politique immobilière cohérente. Il

souhaite aussi inscrire toute nouvelle construction de bâtiments communautaires en harmonie avec l'environnement urbain. *"Il faut arrêter la destruction presque systématique de ce quartier. Il faut que cela cesse !"*, a-t-il martelé à l'adresse des autorités belges.

Trois sites

Par ailleurs, M. Liikanen a plaidé pour un fonctionnement performant d'édifices clairement adaptés aux besoins de l'Europe et le regroupement efficace des services dans un nombre réduit d'immeubles, sur maximum trois sites de développement. Rappelant que la Commission est propriétaire seulement de 10 % des immeubles qu'elle occupe à Bruxelles, il encouragera une politique d'achat, dans les limites des contraintes budgétaires, par des investissements immobiliers payés au comptant ou l'acquisition de bâtiments par bail emphytéotique. Enfin, le commissaire Liikanen s'est publiquement engagé, en échange d'une stratégie urbanistique concrète pour le développement de l'Europe à Bruxelles, à intervenir financièrement dans l'organisation d'un concours architectural destiné à créer une zone piétonnière reliant les grands immeubles de la Commission, du Conseil et du Parlement.

Soumis au feu des critiques, le ministre régional Hervé Hasquin, responsable de l'Aménagement du territoire et des Communications à Bruxelles, a reconnu que des erreurs de conceptions architecturale avaient été commises à l'époque, mais qu'elles peuvent néanmoins être rattrapées avec le temps. Il a indiqué qu'il ne délivrera plus de nouveaux permis au-delà des engagements déjà pris par ses prédécesseurs et qu'il n'autorisera que trois pôles maximum de développement pour l'Europe à Bruxelles de manière à éviter toute saturation. Enfin, M. Hasquin a invité les institutions européennes à faire davantage preuve de pédagogie en ce qui concerne la sensibilisation des fonctionnaires à l'usage des transports en commun, laissant entrevoir en même temps que la construction envisagée d'un tunnel entre les gares Schuman et Josaphat permettra une meilleure desserte du quartier européen.



© Bervoets - Fotoclub SAB

**Pour tout contact
ou information
complémentaire,
n'hésitez pas
à appeler**

le Parlement
européen/Bureau
pour la Belgique
Rue Belliard, 97-113
1047 BRUXELLES
Tél. 02/284 20 05
Fax 02/230 75 55

Virements transfrontaliers : plus rapides et moins onéreux

La directive européenne est adoptée et les Quinze ont 30 mois pour la mettre en oeuvre: dès 1999, les citoyens et les petites entreprises pourront transférer des fonds rapidement, à peu de frais, sans risque de perte ni de frais disproportionnés. Un grand changement!

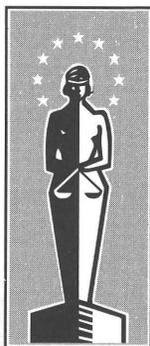
Le Parlement européen vient d'approuver définitivement la directive ("loi européenne") sur les virements transfrontaliers, considérée comme indispensable et même vitale pour le bon fonctionnement du marché unique. Les Etats membres disposent maintenant d'un délai maximum de 30 mois pour la transporter dans leurs législations nationales. Ils devront alors veiller à ce que les banques respectent les règles suivantes lors de l'exécution de virements entre deux Etats membres dont le montant ne dépasse pas 50.000 ECU:

- a) les fonds doivent être crédités sur le compte des bénéficiaires dans les **six jours ouvrables**;
- b) les intérêts sont **à charge de la banque** du donneur d'ordre si le délai d'exécution dépasse le délai éventuellement convenu;
- c) il ne peut y avoir double prélèvement de frais et donc la banque du bénéficiaire ne peut effectuer des prélèvements sur les fonds transférés;
- d) en cas de double prélèvement, la banque du donneur d'ordre est tenue de rembourser toute somme déduite à tort;
- e) les virements qui ne parviennent pas à la banque du bénéficiaire doivent être remboursés intégralement par la banque du donneur d'ordre avec l'intégralité des frais et des intérêts afférents au virement, et cela dans un délai de 14 jours;
- f) la transparence doit être totale et les

banques doivent préciser par écrit les délais de mise à disposition des fonds, la base de calcul de l'ensemble des frais et commissions et les voies de recours ouvertes aux clients.

Le commissaire Mario Monti, responsable du marché intérieur et des services financiers, s'est félicité de l'adoption définitive de la nouvelle "loi". *"Nous avons offert leur chance aux établissements de crédit en leur proposant des codes de conduite volontaires, mais sans succès. Résultat: les particuliers et les petites entreprises renoncent trop souvent à transférer des fonds d'un Etat membre à l'autre à cause des coûts et des retards que cela entraîne. Grâce à ces nouvelles règles chacun pourra comparer les conditions offertes sur le marché et choisir en toute connaissance de cause"*.

Cette "loi" n'intéresse pas le seul secteur bancaire, mais l'ensemble du marché unique, sans oublier les consommateurs, puisqu'elle concerne toutes les personnes qui veulent ou doivent envoyer de l'argent à des membres de leur famille vivant dans un autre pays de l'Union.



EURODROIT

à votre service

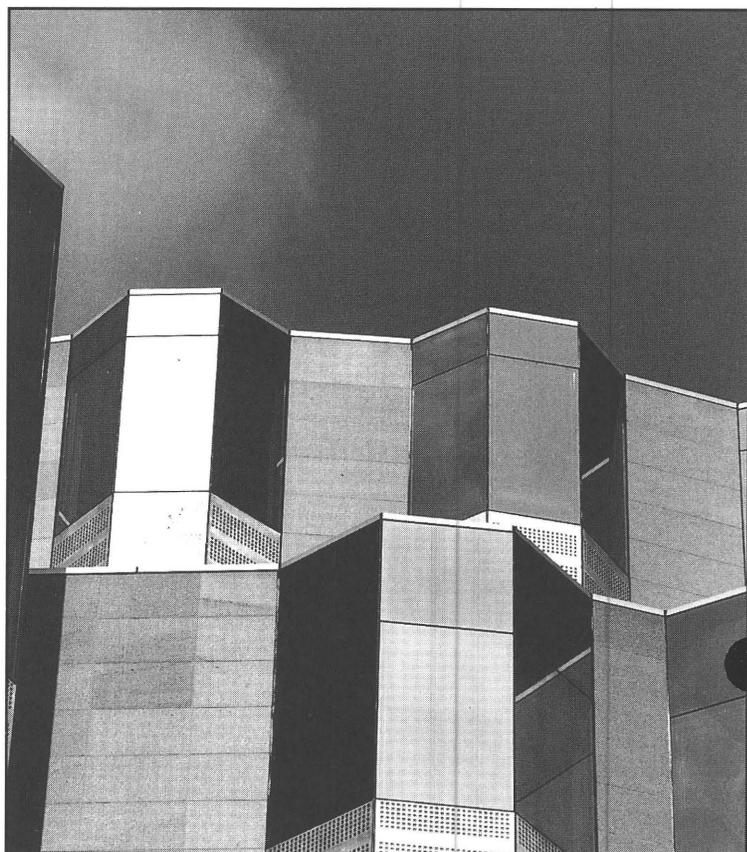
Vous pouvez contacter Eurodroit par téléphone au (02) 295 94 78 tous les jeudis de 14 à 18 heures

Toute demande d'information écrite peut être adressée à

EURODROIT

rue Archimède 73
1000 Bruxelles

Entretiens individuels sur rendez-vous



© Fotoclub SAB

au jour le jour

14 janvier 1997

Parlement: le démocrate chrétien José Maria Gil-Robles Gilgado est élu président du Parlement européen, en remplacement de Klaus Hänsch.

15 janvier 1997

Vache folle: s'exprimant devant le Parlement européen, le président de la Commission, Jacques Santer, annonce une série de réformes internes. But: rendre

plus efficace et transparent le dispositif vétérinaire et sanitaire de la Commission.

15 janvier 1997

Energie: la Commission européenne décide de saisir la Cour de Justice sur le cas de la Belgique, qui n'a pas encore transposé la directive sur l'obligation d'indication de la consommation en énergie des réfrigérateurs, congélateurs et appareils combinés électriques.

16 janvier 1997

Lancement en Belgique de l'**Année européenne contre le racisme**.



18 janvier 1997

Bruxelles: les activistes de la "Fondation Sens Unique Stichting" installent pendant une semaine un chapiteau entre le Parlement, le Conseil et la Commission à Bruxelles, lors des débats et des soirées culturelles, ils ont voulu attirer l'attention sur "l'incohérence" de l'urbanisation

du quartier européen: trop des bureaux, pas assez de logements, disent-ils. Le commissaire européen Erkki Liikanen a exprimé son appui à leurs revendications.

22 janvier 1997

Guatemala: la Commission européenne s'engage à soutenir à raison de 200 millions d'ECU le Programme pour la paix dans ce pays, qui fait suite aux accords de paix mettant fin à 36 ans de guerre civile. Cet argent devrait servir à divers projets: démobilisation de la guérilla, réforme de la justice, formation de la police, création d'un nouveau cadastre, décentralisation de l'économie, etc.

30 janvier 1997

Zaïre: la commissaire européenne Emma Bonino entame une visite de quatre jours pour évaluer les obstacles à la reprise d'une aide humanitaire massive.

6 février 1997

Turquie: le président turc Suleyman Demirel menace de mettre son veto à l'élargissement de l'OTAN si elle n'est pas incluse dans le projet d'expansion de l'Union européenne.



14 janvier 1997: accolade entre MM. Hänsch (à droite) et Gil-Robles (à gauche)

publications

■ gratuites

Les publications précédées d'une * sont disponibles au Bureau en Belgique de la Commission européenne (coordonnées en dernière page), les autres doivent être commandées à l'adresse indiquée:

- * "La politique européenne en matière d'environnement dans la perspective du XXI^e siècle", résumé du rapport sur l'état d'avancement et du plan d'action de la Commission européenne concernant le 5^e programme communautaire de politique et d'action pour l'environnement et le développement durable, Commission européenne, 22 p. N° cat.: CR-94-96-889-FR-C.
- "EuroPME", périodique édité par le Ministère des affaires étrangères. Au sommaire du N° 3: "l'euro sur orbite". Rens.: fax 02/511.63.85.

en vente

- Les publications suivantes sont en vente:
- au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles;
 - à la Librairie européenne, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles;

- au CREDOC, rue de la Montagne 34/11, 1000 Bruxelles;
- à la librairie Jean de Lannoy, avenue du Roi 202, 1060 Bruxelles;
- ou à l'adresse indiquée:
- "Le droit communautaire de l'environnement depuis l'Acte unique européen jusqu'à la Conférence intergouvernementale", par Sophie Baziadoly, coéd. Bruylant/Editions de l'Université de Bruxelles, collection de Droit international, 376 p., 2750 FB.
- "Droit de la communauté européenne", par Jo Verhoeven, Larcier, coll. Précis de la Faculté de droit de l'UCL, 448 p., 3600 FB.
- "L'Europe racontée aux jeunes", par Jacques Le Goff, Seuil, 94 p., 673 FB. Un essai pour les grands adolescents, illustré par le peintre belge Charley Case.
- "Conflits et processus de paix au Proche-Orient", par Amine Ait-Chalaal, Claude Roosens, Bichara Khader et Tanguy de Wilde d'Estmael, Academia-Bruylant, 284 p., 995 FB. Ce livre contient notamment un important chapitre (43 p.) consacré à la coopération politique européenne face au conflit israélo-palestinien.

bienvenue sur europa

le serveur de l'Union européenne

Le Parlement, le Conseil, la Commission, la Cour de justice, la Cour des comptes ainsi que les autres organes de l'Union européenne vous invitent sur leur serveur. Le visiteur trouvera dans les onze langues officielles de l'Union européenne des informations générales sur ses objectifs, ses politiques et son système institutionnel en cliquant sur **abc**. Le visiteur souhaitant une information approfondie est invité à cliquer au choix sur **actualités**, **politiques** ou **institutions**.

Adresse: <http://europa.eu.int>

Serveurs web spécialisés:

I.M Europe

Marché des services électroniques d'information
<http://www.echo.lu>

Cordis

Programmes communautaires de recherche et de développement
<http://www.cordis.lu>

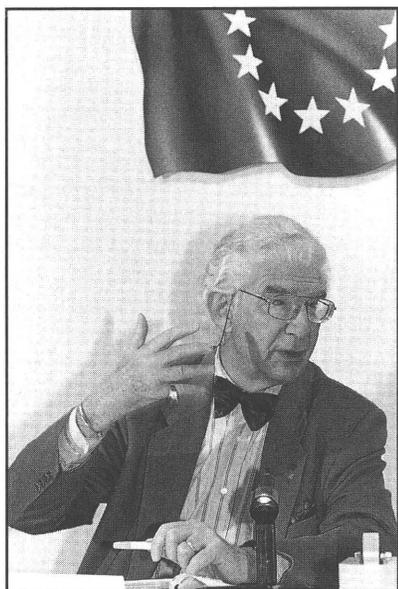
ISPO

Projets en matière de société de l'information
<http://www.ispo.cec.be>

La vie au Bureau

Le 22 janvier dernier, les Jeunes fédéralistes européens (JEF) animaient au Bureau en Belgique de la Commission européenne une conférence-débat sur le thème "Le fédéralisme européen, sujet tabou?", avec la participation de leur vice-présidente au niveau européen Jutta Hergenhan, du secrétaire général de l'Union des européens fédéralistes Bruno Boissière, du président du Mouvement européen - Belgique Willy De Clercq (photo), et du professeur Dumoulin de l'Institut d'études européennes de l'UCL.

Ci-dessous, M. Willy De Clercq.
En haut : MM. Boissière, Dumoulin, De Clercq et Mme Hergenhan



© Thierry DAUWE



A épinglez:



Du 1er au 8 mars, semaine européenne à Oosterzele.
Rens.: David De Landscheere, tél.: 09/362.50.09.
Du 14 au 16 mars: congrès international de JEF Europe (17.000 membres) à Bruges.
Rens.: An Dieleman, tél. 050/37.29.32.
Du 9 au 19 mai: semaine européenne à Braine-l'Alleud.
Rens.: 02/386.05.79.

Ils ont dit ou écrit ...

Les cultures européennes n'ont rien à gagner à s'isoler. L'Europe conserverait tout autant sa richesse si, en plus de la défense de l'identité culturelle des régions, elle se montrait également compréhensive vis-à-vis des autres cultures.

Ludo Beheydt, professeur de civilisation néerlandaise à l'Université catholique de Louvain et titulaire de la chaire de culture néerlandaise à l'Université d'Amsterdam, dans *De Standaard* du 9 janvier 1997

Une politique sociale n'est possible que dans une économie qui tourne bien. Si une économie ne s'adapte pas, même aux exigences de l'extérieur, on hypothèque la capacité de rester social par après.

Karel Van Miert, commissaire européen, dans *Le Soir Illustré* du 29 janvier 1997

En fait, l'Union européenne est le reflet, à plus grande échelle, de l'impuissance actuelle des États, dirigés comme s'ils étaient de gigantesques entreprises. Cette façon de voir purement matérialiste signe l'arrêt de mort du droit à l'existence de l'État : or, l'Union européenne n'a aucune légitimité pour décider de notre destinée tandis que l'État national n'en a plus la force. Cette situation ne peut durer longtemps. L'union monétaire sera donc un test.

Arie van der Zwan, doyen de l'Université de Nijmegen, dans *De Volkskrant*

"Une véritable communauté suppose au moins certaines affinités particulières. Les pays ne se groupent pas lorsqu'ils ne sentent pas entre eux quelque chose de commun, et ce qui doit être commun surtout, c'est un minimum de confiance."

Robert Schuman
"Pour l'Europe"

EURINFO est édité par le Bureau en Belgique de la Commission européenne
73 rue Archimède
1000 Bruxelles
Tél. (02) 295 38 44
Fax (02) 295 01 66

Secrétaire de rédaction:
François JANNE D'OTHÉE

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas nécessairement la position de la Commission.

La reproduction des articles est autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et envoi au Bureau en Belgique de la publication.

© CECA-CEE-CEEA
Bruxelles-Luxembourg 15
CG-AH-97-002-FR-C

Lay-out et mise en page :
UPO - Bruxelles

Impression :
La Charte - Bruges